

Parce que conduire est une activité complexe qui demande des aptitudes à toute personne et des connaissances des règles de circulation, la formation de la conduite est importante et à ne surtout pas négliger. Apprendre à conduire est **une démarche responsable**. Le parcours qui vous est proposé vous permettra d'atteindre le niveau requis pour prétendre à l'examen de conduite et pour pouvoir **circuler en toute sécurité**.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation **doit progresser et évoluer**, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce parcours comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

En signant un contrat avec notre auto-école, vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

-La formation théorique:

- porte sur des questions «d'entraînement au code» elle pourra être suivie à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option d'achat d'accès).

- la formation portant sur des **thématiques spécifiques** (signalisation, arrêt et stationnement, croisement et dépassement, règles de circulation... se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

- également des cours théoriques portant sur les thèmes de sécurité routière (alcool, drogues, médicament, vitesse, téléphone, fatigue) afin de les sensibiliser et les prévenir sur les comportements à risque.

L'élève devra obligatoirement assister au moins une fois à chaque cours thématiques en salle. En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

-La formation pratique:

l'enseignant respecte le programme de formation REMC qui se divise en 4 compétences.

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Les leçons de conduite ont une durée d' 1 à 2 heures, sur le parcours du centre d'examen dont dépend l'auto-école, comprenant :

- Avant chaque départ, un récapitulatif de la leçon précédente et la fixation de l'objectif qui va être traité.
- Le formateur choisit un secteur de travail adapté correspondant à l'objectif.
- A la fin du cours de conduite, l'élève et le formateur font le point afin de valider l'objectif ou si celui-ci devra être retravaillé la fois prochaine. L'élève complète alors son **livret d'apprentissage** et le moniteur sa **fiche de suivi** en y inscrivant les éventuelles remarques relevées durant la prestation.

L'enseignant s'engage à faire preuve de pédagogie et de progressivité dans les exercices pour former et préparer au mieux ses élèves aux diverses situations qu'ils seront amenés à rencontrer aussi bien en termes de trafic qu'en terme d'environnement.

Pendant vos leçons de conduite, vous serez amené à circuler :

- en ville (secteur résidentiel, centre-ville, abords d'écoles, d'hôpitaux...);
- en rase campagne ;
- sur voie rapide et/ou autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Vous serez aussi amené à participer à **un voyage école**(facultatif) mais fortement conseillé pour la formule traditionnelle

Le voyage-école permet d'acquérir de l'expérience au volant. Il permet par exemple d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS, à préparer le véhicule pour un long trajet, à pratiquer de nombreux dépassements sur autoroute ou voies rapides, à mesurer l'attention et l'endurance nécessaires à des temps de conduite plus longs et répétés et surtout à favoriser l'autonomie et l'assurance au volant. Cela permet presque toujours de débloquer un ou des points particuliers de conduite et de stimuler la progression. Un groupe de deux ou trois élèves conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.

-Une formation Post Permis

Parce qu'une grande majorité des conducteurs novices connaît une période d'excès de confiance amenant une prise de risque accrue et donc une augmentation du nombre d'accidents entre 6 mois et 1 an de conduite après avoir obtenu le Permis, le décret 2018-715 paru au Journal officiel du 3 août 2018 introduit dans le code

de la route la possibilité de suivre une formation post permis exclusivement réservée aux conducteurs novices ayant pour objectif de réduire la durée de la période probatoire.

Cette formation de 7h est accessible pour tout conducteur ayant réussi l'épreuve pratique du permis de conduire à partir du 1er Janvier 2019 et ayant entre 6 et 12 mois de conduite. Son objectif est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance. Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.